

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 24

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire ci-dessous, en date du 15 novembre 1865.

Tit.

Nous avons l'honneur de vous adresser dans la forme usitée quelques communications concernant le résultat des écoles tenues cette année pour les officiers d'infanterie nouvellement brevetés.

Trois cours différents avaient été décrétés, savoir :

- I. Cours du 23 juillet au 26 août à St-Gall ;
- II. » 5 août au 10 septembre, à Soleure ;
- III. » 27 août au 30 septembre, à Zurich.

I. Ecole d'officiers à St-Gall.

Dans les précédentes écoles d'aspirants, les officiers déjà brevetés et les aspirants étaient mêlés. Cette organisation présentant divers inconvénients, le Conseil fédéral a résolu, lors de la fixation du plan d'écoles, de séparer, à titre d'essai pour cette année, les officiers et aspirants et d'appeler les officiers à l'école de St-Gall. On a pareillement appliqué pour la première fois cette année l'art. 7 de la loi du 30 janvier concernant l'instruction au compte de la Confédération des officiers nouvellement brevetés, en appelant à cette instruction les nouveaux officiers de carabiniers. Quelques aspirants qui n'avaient pu être brevetés après le cours d'aspirants de II^e classe ont aussi été appelés. L'état de situation de l'école était le suivant :

	Officiers de carabiniers.	Officiers aspirants de carabiniers.	Officiers d'infanterie.
Uri	1	»	»
Schwytz	1	1	»
Nidwalden	1	»	2
Glaris	1	1	»
Fribourg	2	»	»
Bâle-Campagne	»	1	»
St-Gall	2	»	28
Argovie	2	»	4
Thurgovie	1	»	»
Tessin	»	»	6
Vaud	7	»	19
Valais	»	1	5
	18	4	64

86 hommes.

L'école était sous le commandement de M. le colonel Gustave Hoffstetter, de St-Gall, et a été répartie en 3 compagnies.

La première compagnie formée d'officiers des langues française et italienne.

La deuxième d'une moitié, et

La troisième de l'autre moitié des officiers de langue allemande.

L'inspecteur de l'école était M. le colonel C. Egloff, à Frauenfeld.

C'est de son rapport, ainsi que de celui du commandant de l'école, que nous extrayons les détails suivants sur la marche de l'école.

Le service a été réglé conformément au plan d'instruction approuvé par le Département soussigné, d'après lequel la théorie et les exercices pratiques étaient combinés dans de justes proportions, en même temps qu'on a eu égard aux diverses langues, afin que tous pussent profiter également de l'instruction. Pour les 11 derniers jours le canton de St-Gall avait appelé cinquante caporaux avec trois instructeurs d'infanterie cantonaux, ce qui a été d'une grande utilité pour l'enseignement, en ce que dans cet intervalle les officiers au lieu de devoir être, en grande partie, employés à tenir le cordeau, ont pu s'exercer au commandement.

Dans l'instruction on a mis en pratique les règlements d'exercice existants et l'on a encore trouvé le temps pour exercer les « *nouvelles manœuvres sans guide* » qui ont été proposées, en sorte que les élèves sont rompus aux deux systèmes. On a consacré quelque temps à l'école de brigade. Le service de garde et d'avant-poste n'a été exercé que d'après le règlement provisoire. Le service de chasseurs a été répété sur le terrain et devant le bataillon. Il a été voué une attention particulière au service de sûreté dans toute sa portée et l'on a en général surtout insisté sur la partie pratique de l'instruction. Les théories ont eu pour objet le service intérieur et de campagne (4^e section), le service de sûreté, la tactique, c'est-à-dire des explications tactiques de nos règlements d'exercice et les combats locaux ; il est à remarquer ici que les théories sur ces derniers ont été données chacune dans un local déterminé et que l'application pratique avec des cartouches a suivi immédiatement.

Dans la *connaissance des armes* on a traité de l'arme blanche, de la théorie du tir et des projectiles d'artillerie ; dans la *fortification de campagne* on a traité du profil d'une redoute, de la nomenclature, des obstacles, des travaux d'attaque et de défense.

L'escrime au sabre a été enseignée d'après le nouveau règlement.

Pour le *tir à la cible* il a été employé 90 cartouches par homme, dont 40 lors d'une excursion au Luziensteig. Les résultats du tir, notamment avec le nouveau fusil d'infanterie, ont été très favorables comparativement à la carabine avec la munition Buholzer.

Prestations et conduite. A l'exception de quelques élèves moins avancés, l'on a constaté des résultats satisfaisants, tant au point de vue de la pratique qu'à celui de la théorie. Les officiers ont commandé avec sûreté et bien, et exécuté d'une manière irréprochable l'école de peloton, de compagnie et de bataillon, et plusieurs d'entr'eux ont même donné l'instruction très convenablement. L'aptitude sur le terrain, l'exécution du service de sûreté et les réponses dans les théories, laissaient peu à désirer. Le commandant attribue cet heureux résultat à l'habileté des instructeurs et particulièrement aussi à la bonne tenue et à la conduite sérieuse des jeunes officiers dans et hors du service. Les officiers de divers cantons et les officiers de carabiniers ont rivalisé avec les officiers d'infanterie à qui ferait le mieux. Le commandant de l'école fait observer que bien qu'en présence du très

favorable résultat total de l'école, il n'aime guère à établir un parallèle entre les divers détachements, il est néanmoins de son devoir de relever que le zèle des Vaudois, des Tessinois a mérité le meilleur témoignage. Il est vrai que les Tessinois en avaient doublement besoin comme n'ayant pas eu une instruction de recrues régulière. Les officiers de carabiniers se sont en général montrés fort intelligents.

Ecole d'aspirants officiers d'infanterie.

Zurich.

Le commandement de cette école était confié à M. le colonel fédéral *Stadler*, de Zurich.

<i>Effectif de l'école.</i>	Officiers.	Aspirants de II ^e classe.
Zurich »		33
Lucerne »		20
Schwytz 1		3
Glaris »		2
Zoug »		2
Schaffhouse »		2
Appenzell R. E. »		4
» R. I. »		2
Bâle-Ville »		3
» Campagne »		4
Grisons »		6
Total,	1	81
		82

L'*instruction* dans ce cours a compris l'école du soldat, de peloton et de compagnie avec des exercices de commandement et l'instruction mutuelle ; l'école de bataillon et de chasseurs avec l'usage du terrain ; le service de garde ; le service de sûreté en campagne ; le service de campagne et intérieur ; le démontage du fusil ; la connaissance de l'arme ; la théorie du tir et le tir au but ; les exercices de position et l'escrime à la baïonnette ; la gymnastique militaire ; les rapports et la comptabilité ; l'organisation de l'armée, les éléments de la tactique, les fortifications de campagne.

Le personnel, l'armement, l'équipement et l'habillement n'ont donné lieu à aucune observation particulière.

Instruction. Nous voyons ici avec plaisir par le rapport du commandant de l'école que l'instruction préparatoire cantonale avait bien préparé le terrain et considérablement facilité la tâche de l'école fédérale.

L'école du soldat était suffisamment exercée dans toutes les directions, et la gymnastique militaire a laissé peu à désirer. Il a été voué une attention spéciale à l'école de *peloton* et de *compagnie*, comme étant la base de l'instruction de nouveaux officiers d'infanterie.

On est parvenu à donner aux élèves un degré d'aptitude très satisfaisant ; ils ont fait aussi de sensibles progrès dans l'école de bataillon.

L'enseignement théorique sur la *fortification de campagne*, ainsi que la connaissance du *matériel d'artillerie* (qui a été montrée aux élèves dans l'arsenal) a été suivi avec attention.

Service d'infanterie légère. Cette branche d'instruction a été beaucoup exercée en théorie et mise en pratique dans les terrains les plus divers.

L'enseignement du *tir* a été donné et exercé au point de vue de la théorie et de la pratique, ainsi que l'escrime à la baïonnette, et l'on peut admettre que la plupart des aspirants ont été convenablement initiés dans ces branches.

En ce qui concerne le *service de campagne et de sûreté* on a consacré le plus de temps possible à des exercices pratiques dans toutes les parties du service de sûreté. Le résultat est très satisfaisant et l'instruction a été bien et facilement comprise par le plus grand nombre des élèves.

La discipline, les rapports et le service de santé n'ont fourni matière à aucune observation.

Nous terminons en ajoutant que l'inspecteur de l'école, M. le colonel fédéral Benz, à Zurich, donne un témoignage favorable sur le résultat total de l'école.

III. *Ecole d'aspirants à Soleure.*

L'école, après avoir débuté d'une manière fort satisfaisante quant à l'instruction, a dû, ainsi qu'il a déjà été annoncé aux cantons, être interrompue 11 jours trop tôt, par suite de l'apparition du typhus, et cela avant qu'une inspection de l'école ait pu être passée. Lorsque le Conseil fédéral aura pris des résolutions ultérieures à ce sujet, nous vous ferons parvenir les communications en conséquence.

Agréez, très honorés Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Chef du Département militaire fédéral,
C. FORNEROD.

Le 4 décembre dernier est mort, dans sa terre de Corcelettes, M. l'ancien colonel fédéral Bourgeois-Doxat, qui a tenu une large et honorable place dans la période militaire des années antérieures. En 1847, M. Bourgeois commandait une brigade; en 1856 une division; il a été plusieurs fois chargé de missions politiques importantes, entr'autres au Tessin et à Genève. Le colonel Bourgeois, universellement respecté pour la droiture et l'impartialité de son caractère, était fort estimé pour la netteté de son administration et l'intelligence supérieure de son commandement. Démissionnaire depuis quelques années, il avait conservé, avec les prérogatives de son grade, un vif intérêt pour toutes les questions militaires. Il laisse, assure-t-on, une très belle bibliothèque.

Un militaire du grand empire, le capitaine Pierre-Louis Melune (Mullener), officier de la légion d'honneur et décoré de la médaille de Ste-Hélène, vient de mourir (le 27 novembre) à Montcherand, près Orbe, lieu de sa bourgeoisie. Le défunt était né à Morges le 5 août 1779.

Il entra dans les troupes helvétiques et prit part à la bataille de Zurich comme clairon. Nommé sous-lieutenant par le Directoire exécutif de la République hel-

vétique une et indivisible (décret du 12 mars 1799) dans la 1^{re} demi-brigade helvétique (devenue 1^{er} régiment suisse le 11 mai 1805), il fit en cette qualité les campagnes du Danube et du Rhin en 1799, 1800 et 1801 ; en Suisse, celle de 1802 et à l'armée des côtes de l'Océan sur la flottille, celles de 1804 et 1805. Lieutenant en 2^e le 11 mai 1803 et lieutenant adjudant-major en 1^{er} le 16 août 1811, au camp volant d'Alexandrie ; aux armées d'Italie et de Naples, il fit les campagnes de 1805, 1806, 1807, 1808, 1809, 1810 et 1811 ; il se distingua dans les Calabres et particulièrement au siège de Crotone, et fut nommé chevalier de la légion d'honneur le 23 octobre 1808. Capitaine adjudant-major le 16 février 1813. il fit avec la grande armée la campagne de Russie (1812 et 1813) ; il fut blessé au combat de Polotzk le 18 octobre 1812 d'un coup de feu à la partie supérieure du bras droit, dont l'os a été fracturé, et d'un autre coup de feu sous l'aisselle droite. Au corps d'armée de la Moselle il fit encore la campagne du 4 janvier au 30 avril 1814.

Après le combat de Polotzk, le maréchal St-Cyr, commandant du 2^e corps de la grande armée, et le général Merle, divisionnaire, l'avaient proposé pour la croix d'officier, mais les graves événements qui survinrent retardèrent le décret qui devait la lui conférer, et c'est seulement le 15 octobre 1814 que le capitaine Melune fut promu au grade d'officier de la légion d'honneur.

Depuis sa rentrée en Suisse le capitaine Melune s'est encore occupé activement comme instructeur de l'organisation militaire du canton de Neuchâtel (1818 à 1823).

On écrit de Rome, le 6 décembre : « Depuis la nomination du général Kanzler au ministère des armes, non seulement le général de Courten, du Valais, mais aussi le général marquis Zappi a été rappelé en activité de service. Ces deux généraux avaient été mis à la retraite par Mgr de Mérode ; maintenant l'un est à la tête de la brigade de Rome et l'autre commande dans les provinces de Frosinone et de Velletri. Le nouveau ministre des armes a formé un conseil d'administration dont font partie Mgr Mazzio, en qualité de vice-président ; les généraux de Courten et Zappi, le colonel de gendarmerie Bossi, et les deux majors Frigeri et Sinceri. Ce conseil d'administration adjoint au ministère des armes avait déjà existé, mais il avait été dissout depuis quelques années.

On va procéder au recrutement, avec l'aide de la France, d'un nouveau corps de cinq mille hommes qui sera sous le commandement du général de Courten. Des bureaux de recrutement viennent d'être établis à Evian et à St-Louis près Bâle. Les catholiques seuls sont acceptés ; mais les protestants qui se présenteraient seraient admis à faire partie de la Légion franco-mexicaine. — A propos du Mexique, il est aussi question de négociations récentes entre l'empereur Maximilien et le gouvernement autrichien pour la formation d'un corps nouveau de 10 mille hommes au service mexicain. Les cadres seraient pris en Autriche, la Suisse et la Belgique seraient appelées à fournir les *pions*.

Berne (15 décembre). Le département militaire fédéral est activement occupé à organiser les services de l'année prochaine. Le budget a été adopté tel quel par l'Assemblée fédérale, sauf quelques points peu importants et le cours pour les officiers supérieurs. Ce dernier retranchement est des plus regrettables, et, ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il va directement à l'encontre des excellentes intentions de son promoteur, M. le général Dufour. C'est-à-dire qu'on sera obligé d'appeler MM. les officiers supérieurs nouvellement nommés à l'état-major fédéral aux mêmes écoles que les officiers subalternes, ce qui est fait pour désorganiser les meilleurs cours, au triple point de vue de la discipline, de l'enseignement et de la considération des officiers supérieurs. On aurait dû l'appeler *conférence* et non *cours*, mais maintenir cet utile poste au budget.

La commission des pensions militaires et celle pour le service des chevaux siègent en ce moment dans notre ville. La première s'occupe de fixer des pensions pour 1866 ; la seconde étudie des rapports sur le service des chevaux en 1865 et avisera à proposer les mesures auxquelles ces rapports auront donné lieu.

Une autre commission est réunie depuis hier à Thoune, c'est la grande commission d'artillerie montrant ses récentes merveilles de gros rayé aux commissions des Chambres fédérales et les ébahissant par de remarquables essais. Quatre genres de canons leur sont produits, du 8 et du 12 liv. rayé se chargeant par devant et par derrière. Des documents intéressants sont soumis à la commission ; mais on y voit une tendance fâcheuse à enlever d'assaut une décision, malgré divers inconvénients reconnus, celui, par exemple, d'avoir un mauvais tir à mitraille. On remarque aussi qu'on compare les modèles proposés, pour les faire ressortir, à tous les canons du monde, sauf avec ceux qui ont pour eux l'expérience de la guerre, à savoir le prussien et l'américain Parott. Pourquoi une telle lacune ?

Le règlement sur les transports militaires en chemin de fer vient de paraître en français. Il est divisé en 4 parties, une traitant de l'infanterie, l'autre de la cavalerie, la troisième de l'artillerie et la quatrième des munitions, et il renferme des données statistiques fort précieuses.

Ont été nommés à l'état-major du commissariat MM. Ziegler et Kham, et comme instructeur provisoire de trompettes de cavalerie, M. Hager, de Gans, St-Gall.

Il se prépare d'autres nominations dans des parages plus relevés : celle d'instructeur en chef d'infanterie, vacante, comme on sait, depuis deux ans ; celle de chef du nouveau dépôt de la guerre, et enfin celle d'instructeur en chef de cavalerie, vacante par la regrettable démission de M. le colonel Scherrer, si apprécié jusqu'ici par ses hautes qualités militaires et par son activité.

Fribourg. (*Corresp. part.*, 12 décembre 1895.) — Figurez-vous qu'il s'est formé un comité dans notre canton pour propager les folies bürkliennes et qu'il a eu la naïveté de s'adresser au comité de la société militaire, en l'invitant à réunir la société pour prononcer à cet égard.

Ce comité, en ayant délibéré, a trouvé qu'il ne valait pas la peine de convoquer la société pour cet objet, sachant qu'il serait l'interprète de tous les officiers, en repoussant les idées de désorganisation de ces Messieurs ⁽¹⁾.

(1) Et il a grandement raison. — *Réd.*

— Dans sa séance du 27 novembre, le Conseil d'Etat, sur la proposition de la Direction de la guerre, a promu M. *Bula*, Jean, de Galmitz, au grade de lieutenant dans l'infanterie de landwehr.

Le 1^{er} décembre, M. *Chervet*, Jean-Abraham, de et à Sugiez, a été promu 1^{er} sous-lieutenant de carabiniers, pour être incorporé provisoirement dans la compagnie de réserve n° 53.

Dans la même séance, M. *Schneuwly*, Joseph, de et à Fribourg, a été nommé aumônier du 1/2 bataillon d'élite n° 78, en remplacement de M. *Caillat*, passé en cette qualité au bataillon d'élite n° 56.

Le 11 décembre, il a accordé un brevet de lieutenant d'infanterie, avec ancienneté de service du 18 mars 1863, à M. *Dutoit*, Marc-Louis-Victor, de Moudon, propriétaire à Drognens (Fribourg).

Neuchâtel. — La section neuchâteloise de la *Société fédérale des officiers* compte actuellement 133 membres, répartis comme suit dans les districts: 42 à Neuchâtel; 11 à Boudry; 8 au Val-de-Travers; 5 au Val-de-Ruz; 26 au Locle et 41 à Chaux-de-Fonds.

Ses réunions alternent avec les réunions fédérales et se tiennent de deux en deux ans dans chacun de ces districts, en sorte que la prochaine aura lieu au Locle en 1867, puis à Chaux-de-Fonds, au Val-de-Travers, à Neuchâtel, à Boudry, et reviendra au Val-de-Ruz où s'est tenue la dernière le 8 octobre 1865.

— Le *budget militaire pour 1866* que vient de voter le Grand Conseil s'élève à 169,792 fr. Outre les écoles de recrues et les exercices de tir ordinaires, il prévoit les cours de répétitions des 24^e et 52^e batteries d'artillerie et du 6^e bataillon d'infanterie, et contient pour la première fois une subvention en faveur des corps de cadets.

— A la date du 1^{er} décembre courant, le Conseil d'Etat a promu le sous-officier d'artillerie *Iacky*, Michel, à Chaux-de-Fonds, au grade de 2^e sous-lieutenant dans la landwehr.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé dans sa séance du 13 décembre 1865 :

MM. *Curchod*, Sigismond, de Giez, lieutenant de la comp^e de carabiniers n° 3. E.

Ramelet, Paul, d'Aubonne, lieutenant de la comp^e de carabiniers n° 5. R. C.

Bidlingmeyer, Léon, de Lausanne, lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 2. R. C.

Dufaux, Abram-Louis, de Vevey, capitaine de la compagnie du centre n° 2, 50^e bataillon.

Magnin, John, de Montricher, lieutenant de la compagnie de chasseurs de droite, 111^e bataillon. R. F.

Jaccard, Constant, de Ste-Croix, 2^e sous-lieutenant de la compagnie de chasseurs de droite, 11^e bataillon. R. C.

Berney, Marc-Albert, de Cottens, 2^e sous-lieutenant de la compagnie de chasseurs de gauche, 9^e bataillon. R. C.

Clot, Louis, de Thierrens, 2^e sous-lieutenant de la compagnie du centre n° 1, 2^e bataillon. R. C.